

**4 Économie**

**Soutien à la croissance**

**Les institutions financières internationales accordent leur confiance au Plan de relance économique du Gabon**

Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

*Outre l'appui technique et financier du FMI, le Gabon bénéficiera également de l'assistance des partenaires au développement pour mener à bien les réformes structurelles nécessaires à la redynamisation de l'économie nationale. Notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (Bad) et l'Agence française de développement (AFD).*



Photo : OIOMO



Photo : DR

**Le Premier ministre bénéficiera, pour la mise en œuvre du Plan de relance économique, de l'appui des partenaires au développement. Photo de droite : Pour le ministre de l'Economie, Régis Immongault, l'avis favorable du FMI traduit la réactivité des autorités gabonaises face à la crise.**

**LE** Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé, le lundi 19 juin 2017, la requête des autorités gabonaises pour un accord triennal au titre du Mécanisme élargi de crédit (MEDC). Celui-ci s'appuie sur le Plan de relance économique (PRE) à moyen terme, pour la période 2017-19 élaboré par le gouvernement.

Face à la dégradation du cadre macroéconomique, le PRE vise l'amélioration de la position budgétaire et monétaire, la poursuite de la diversification et la reprise de la croissance économique, ainsi que la réduction de la pauvreté. Les orientations stratégiques du PRE s'appuient sur trois axes : la soutenabilité des finances publiques et la viabilité de la dette publique, la gouvernance économique à travers l'amélioration de

l'environnement des affaires, l'accompagnement des filières stratégiques, la restructuration des entités publiques ainsi que le renforcement des instruments de financement de l'économie et, enfin, la réalisation d'investissements productifs structurels et d'infrastructures visant à développer la capacité productive du pays.

« L'avis favorable du FMI traduit la réactivité des autorités gabonaises face à une crise qui a eu des conséquences négatives importantes pour les pays de la Cemac et une exhortation à la poursuite des réformes », a indiqué le ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du développement, Régis Immongault. Selon le FMI, la croissance réelle de la sous-région est ainsi revenue de 4,6% en 2014, à -0,9% en 2016.

« En approuvant le programme présenté par le Gabon, le Conseil d'administration du FMI a également voulu encourager le rôle moteur que le Gabon joue dans la sous-région sur le plan économique. Le Gabon est ainsi le premier des quatre pays de la Cemac (sans programme jusque-là) à conclure un tel Accord avec le FMI, en relief avec les engagements pris par les chefs d'État le 23 décembre 2016 à Yaoundé », a-t-il ajouté.

Dans ce cadre, notre pays bénéficiera de l'assistance de partenaires au développement pour mener à bien les réformes structurelles nécessaires à la redynamisation de l'économie nationale. En particulier, tout en œuvrant pour une amélioration des recettes, l'objectif recherché est notamment d'assurer un ajustement des dépenses budgétaires.

La réalisation de ce programme de réformes nécessitera l'implication, outre du Fonds monétaire

international, celle de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAD) et de

l'Agence française de développement (AFD).

« La réussite du programme de relance de l'économie gabonaise, qui requiert une certaine discipline budgétaire, et qui demande l'adhésion et l'appui de tous les acteurs économiques et sociaux, sera décisive pour l'avenir du pays et de la sous-région », a insisté le ministre Immongault.

Joint au téléphone, le directeur général du Budget et des Finances publiques, Jean-Fidèle Otandault s'est, d'emblée, félicité de cette marque de confiance des institutions financières internationales. Laquelle prouve, selon lui, la crédibilité des hypothèses fournies dans l'élaboration de la Loi de finances rectificative 2017.

**Petit angle**

**Un appui financier sous conditions**

MSM  
Libreville/Gabon

AFIN de soutenir l'ambitieux Plan de relance économique (PRE) 2017-2019 du gouvernement gabonais, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international va mettre en œuvre un programme économique triennal au profit du Gabon, dans le cadre d'une Facilité élargie au crédit de 642 millions \$. Soit 405 milliards de francs. Mais cet accord est condi-

tionné par la mise en œuvre des politiques économiques idoines. Le programme comprend des revues régulières par des missions des experts du FMI au Gabon.

Au cours des dites visites, la performance du Gabon sera évaluée au regard des objectifs fixés. L'évaluation reposera sur différents critères de performance (quantitatifs et qualitatifs) liés notamment à l'ajustement du solde budgétaire, à la mobilisation des recettes, à l'amélioration de la gestion des dépenses publiques, à l'évolution de l'exposition du système

bancaire ou encore au niveau d'endettement public. La conclusion favorable de ces revues par le Conseil d'administration conditionne les décaissements des ressources.

Dans ce cadre, le Gabon bénéficiera de l'assistance de différents partenaires au développement pour mener à bien les réformes structurelles nécessaires à la redynamisation de l'économie nationale. En particulier, tout en œuvrant pour une amélioration des recettes, l'objectif recherché est notamment d'assurer un ajustement des dépenses budgétaires.

**Éclairage**

**Quid du Mécanisme élargi de crédit ?**

MSM  
Libreville/Gabon

**LE** Mécanisme élargi de crédit (MEDC) a été créé pour apporter un concours à des pays aux prises avec de graves déséquilibres de balance des paiements, à cause d'obstacles structurels, ou qui affichent une croissance lente et une position de

balance des paiements intrinsèquement fragile. Il offre une aide à l'appui de vastes programmes qui prévoient des mesures de portée et de nature nécessaires pour corriger les déséquilibres structurels sur une période prolongée. Et un accompagnement et des délais de remboursement plus longs pour que l'ajustement porte ses fruits. Les accords élargis sont généralement approuvés

pour une durée maximale de trois ans, et peuvent être renouvelés, le cas échéant, jusqu'à un an de plus. Cependant, une durée maximale de quatre ans au moment de l'approbation peut également être envisagée, en cas, entre autres, d'un besoin de balance des paiements dépassant une période de trois ans, d'un ajustement prolongé pour rétablir la stabilité macroéconomique, et de la présence

de garanties suffisantes sur la capacité et la volonté du pays membre, de mettre en œuvre des réformes structurelles profondes et soutenues. La période de remboursement est, elle aussi, plus longue, se situant entre 4ans et demi et 10 ans, les remboursements s'effectuant en douze versements semestriels égaux. **Conditions\*** Quand un pays emprunte auprès du FMI, il s'engage

à mener des politiques destinées à surmonter des problèmes économiques et structurels. Dans le cadre du MEDC, cet engagement, accompagné d'une conditionnalité spécifique, est en principe fortement axé sur des réformes structurelles qui s'attaquent aux faiblesses institutionnelles et économiques, en plus des politiques propres à préserver la stabilité macroéconomique.

Le Conseil d'administration du FMI procède à intervalles réguliers à une évaluation des programmes, tout en leur permettant de s'adapter à l'évolution de la situation économique.

Le MEDC présente une certaine souplesse quant à la fréquence des revues, selon la solidité des politiques menées par le pays et la nature de ses besoins de financement.

| CHANGEMENTS | COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 21/06/2017 | FIXING |          |         | VENTE BILLETS (sans frais) |         | INDICES BOURSINIERS |                  |            |           |
|-------------|--|--------|----------|---------|----------------------------|---------|---------------------|------------------|------------|-----------|
|             |  | DEV    | EUR/DEV  | DEV/COT | DEV/CFA                    | DEV     | CFA                 |                  | en date du |           |
|             |  | XAF    | xxxxx    | xxxxx   | xxxxx                      | 1 EUR   | 655,957             |                  |            |           |
|             |  | USD    | 1,1156   | 1USD =  | 587,986                    | 1 USD   | 608,565             | <b>CAC 40</b>    | 21/06/2017 | 5 320,99  |
|             |  | CAD    | 1,4812   | 1CAD =  | 442,855                    | 1 CAD   | 466,441             | <b>DOW JONES</b> | 21/06/2017 | 21 506,91 |
|             |  | JPY    | 124,2500 | 1JPY =  | 5,279                      | 100 JPY | 548,987             |                  |            |           |
|             |  | GBP    | 0,8814   | 1GBP =  | 744,196                    | 1 GBP   | 776,822             |                  |            |           |
|             |  | CHF    | 1,0854   | 1CHF =  | 604,346                    | 100 CHF | 63 277,62           |                  |            |           |
|             |  | ZAR    | 14,6166  | 1ZAR =  | 44,878                     | 100 ZAR | 4 666,72            |                  |            |           |
|             |  | MAD    | 10,9095  | 1MAD =  | 60,127                     | 1 MAD   | 62,52               |                  |            |           |
|             |  | CNY    | 7,6159   | 1CNY =  | 86,130                     | 1CNY    | 88,71               |                  |            |           |
|             |  | KES    | 115,4300 | 1KES =  | 5,683                      | 1KES    | 5,85                |                  |            |           |

  

|                                     |  |  |
|-------------------------------------|--|--|
| <b>BRENT (IPE) US Dollars/Baril</b> |  |  |
| <b>21 Juin 2017: 45,65</b>          |  |  |

**Union Gabonaise de Banque**

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>